



COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL COMPÉTENCE ET MOYENS

1. CADRE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

Développement des Polices intercommunales : difficile à mettre en place.

Il existe la mise en commun de moyen : à encourager, notamment dans le cas de manifestations exceptionnelles, ou lors de missions dans les transports publics.

On constate des difficultés à la mise en place dans le cas où un maire ne souhaite pas y adhérer. Il faut prévoir de légiférer pour modifier ces conditions.

Ne pas en confondre mise en commun de moyens et unification d'action.

2. COORDINATION DES ACTEURS LOCAUX DE LA SECURITE

Renforcer les modalités de coordination et de coopération.

Renforcer la capacité des responsables locaux de sécurité de l'état à définir les modalités sur le terrain.

Position FO : nous refusons cette tentative d'"OPA" de l'Etat sur les polices municipales. Les conventions de coordination définissent le cadre opérationnel et les moyens pour sa mise en œuvre. Le maire doit garder la main sur l'utilisation de sa police municipale.

Pour les centres communs (commandement, hôtel de police), on laisse faire selon le territoire. Le but est d'améliorer la communication et d'harmoniser au point de vue opérationnel.

3. EXTENSION DES PREROGATIVES

MAIRE

Pas favorable à une augmentation des pouvoirs judiciaires.

Demande d'une modification de l'article R48.1 du CPP (forfaitisation) pour faciliter la verbalisation des infractions liées au pouvoir de police du maire (consommation alcool, mendicité agressive...).

Augmenter les blocs de compétences pour les pouvoirs de police du maire.

La DGCL est défavorable à l'OPJ pour la PM. Pour la DGCL, la police du maire ne doit pas avoir de pouvoir d'enquête.

POLICIERS MUNICIPAUX

Permettre aux PM d'adresser leur PV directement à l'OMP.

Etendre la possibilité de contrôler les bagages en supprimant les seuils.

Revoir les procédures d'IPM dépistage, rapport mise à disposition, etc...

Position FOPM : la qualification OPJ n'est pas une priorité qui pourrait nuire à notre activité de terrain plus que lui rapporter. Il y a nécessité de faciliter les procédures, notamment par le régime de l'amende

forfaitaire, pour permettre un traitement plus rapide des infractions. Mais LA SEULE PRIORITE pour FOPM, c'est le VOLET SOCIAL.

Comme nous nous y sommes engagés, FOPM ne validera aucun projet de nouvelles prérogatives, tant que nous n'obtiendrons pas l'ouverture de négociations sur le VOLET SOCIAL.

4. MOYENS

EQUIPEMENT

Position FOPM

Armement généralisé : nous partons du principe que les Policiers doivent pouvoir assurer leur sécurité pour pouvoir assurer celle d'autrui.

Favorable à l'interopérabilité des communications radios avec la police d'Etat, véritable réseau d'alertes, notamment pour prévenir la PM d'un danger imminent ou d'une opération en cours.

Définir une liste d'EPI obligatoire pour tous les agents PM.

Relancer la doctrine pour les équipes cynophiles oubliée depuis 2015.

Légiférer pour ajout du casque et du bonnet dans le décret équipement.

FICHIERS ET VIDEO PROTECTION

Pour la question des CSU, on ne peut pas les mutualiser au niveau intercommunal.

Accès fichiers : doit être amélioré avec les infos (accès point permis, contrôle technique carte grise). Difficile pour les petites PM où il n'y a pas à demeure quelqu'un au poste.

5. AUTRES

Concernant le contrôle des PM (PM par IGPM, IGPN d'accord, mais en gardant l'avis CCPM).

RETRAIT D'AGREMENT

Proposition FOPM : création d'une commission agrément départementale paritaire, Elus, Préfet, Procureur, syndicats PM.

Peu de chance de l'avoir, les services du Ministère pensent que la situation actuelle est satisfaisante.

En conclusion :

Une véritable ouverture sur la prise en compte de l'ISF dans le calcul de la pension de retraite, Messieurs ESTROSI et CASTANER ont été affirmatifs. A suivre

L'OPJ, c'est non, mais à FO, nous n'y sommes pas favorables.

En revanche pour la dénomination des grades et la création d'un 3^{ème} grade en catégorie C, c'est plutôt favorable.

LA SEULE PRIORITÉ pour FOPM, c'est le VOLET SOCIAL

F.O. Police Municipale

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS

☎ 06 11 79 54 10 - 06 83 29 01 60



PoliceMunicipale.FO@gmail.com

Retrouvez-nous sur



FOPM